

Certificat Informatique et Internet (niveau 1)

Règlement d'examen

Année universitaire 2009-2010

- Article 1 : Un examen du Certificat Informatique et Internet (C2i) niveau 1 est organisé sous la responsabilité d'un jury nommé par le Président d'Université.
- Article 2 : Il comporte deux épreuves successives :
1. épreuve théorique d'admissibilité : épreuve écrite d'une durée de 45min.
 2. épreuve pratique finale : épreuve individuelle en salle machine d'une durée de 2h.
- Article 3 : A l'issue de la première épreuve (épreuve théorique d'admissibilité), le jury établit la liste des candidats admis à se présenter à seconde épreuve (épreuve pratique finale). Les autres candidats sont déclarés *ajournés*.
- Article 4 : A l'issue de la seconde épreuve, le jury établit la liste des candidats *admis* auxquels sera délivré le Certificat Informatique et Internet (niveau 1). Les autres candidats sont déclarés *ajournés*.
- Article 5 : Chaque étudiant doit personnellement demander son inscription auprès du secrétariat du C2i s'il souhaite se présenter à une session de certification.
- Article 6 : Si l'épreuve pratique n'a pas été validée, l'admissibilité n'est conservée que durant les années de Licence pour un étudiant inscrit en Licence et l'étudiant désirant alors se représenter à l'épreuve pratique devra se réinscrire à une session et cette inscription sera considérée comme une seconde inscription (impliquant les frais d'inscription au C2i). De la même manière, l'admissibilité n'est conservée que durant les années de DUT pour un étudiant inscrit en DUT.